

Compte-rendu #67 - Séances du 13 avril 2026

Commission de l'Éducation, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Promotion de Bruxelles et de la Recherche scientifique

1. Question du député Loïc Jacob (Les Engagés) :

[« Objectifs du gouvernement pour soutenir les cliniciens-chercheurs en hôpitaux universitaires »](#)

« Le professeur Boniver, de l'Académie royale de médecine de Belgique (ARMB), a récemment posé une question centrale, qui mérite d'être posée ici : si une nouvelle pandémie survenait dans vingt ans, serions-nous capables d'y répondre ? ». **Les cliniciens-chercheurs et cliniciennes-chercheuses, bénéficiant d'un financement conjoint du FNRS et de leur hôpital universitaire, sont au nombre de 87 ; ils et elles étaient 64 en 2020, et l'ARMB fixe un objectif à 120.** Un budget supplémentaire de 520.000€ par an pendant trois ans pourrait permettre d'atteindre ce chiffre, tout en s'inscrivant dans les ambitions annoncées par les différents gouvernements.

Comment le ministre envisage-t-il cette augmentation, dans le contexte budgétaire actuel ? Des contacts ont-ils été pris avec ses collègues du gouvernement fédéral pour tenter d'activer les leviers nécessaires ?

Réponse de M. Boris Dillière, ministre de la Recherche :

« **La création progressive de 33 mandats supplémentaires de cliniciens-chercheurs doit être appréhendée de manière réaliste et responsable, étant donné le contexte budgétaire** contraint que nous connaissons. Ces cliniciens-chercheurs bénéficient déjà d'un mandat à mi-temps, financé par la subvention allouée au FNRS. Quant à leur nombre, il a connu une évolution significative ces dernières années, passant de 66 en 2021 à 87 aujourd'hui. Cette augmentation a pu s'opérer sans compromis sur la qualité scientifique, dans la mesure où, au regard des candidatures introduites, presque tous les projets bénéficient d'une cote A+ ou A et ont été financés.

Une augmentation mécanique du nombre de bourses soulèverait néanmoins plusieurs difficultés. Dès lors que **les taux de succès sont déjà relativement élevés** par rapport à d'autres appels, une augmentation du nombre de bourses exercerait une pression accrue sur le financement de projets moins bien classés. Par ailleurs, dans un contexte de forte croissance des



demandes, une augmentation du nombre de bourses risquerait d'affaiblir les taux de succès des autres dispositifs du FNRS, sans augmentation budgétaire correspondante.

Si le conseil d'administration du FNRS dispose d'une marge de manœuvre lui permettant de renforcer certains instruments, **l'appel pour des cliniciens-chercheurs ne constitue pas aujourd'hui une priorité**, compte tenu de la baisse des taux de succès observés ailleurs et compte tenu de la nécessité de préserver à la fois le critère d'excellence et l'équilibre global du financement de la recherche.

À cet égard, **il serait par ailleurs incohérent de la part du gouvernement d'augmenter l'enveloppe pour un appel spécifique tout en réduisant l'indexation de la subvention globale du FNRS**. La poursuite de l'objectif doit dès lors s'inscrire dans une logique de consolidation progressive, d'accompagnement qualitatif du secteur et de soutien aux trajectoires de carrière, plutôt que dans une expansion quantitative rapide.

S'agissant des leviers fiscaux, **aucun contact spécifique n'a été entrepris à ce stade avec le gouvernement fédéral** – ni avec la ministre Matz ni avec le ministre Jambon – concernant la situation particulière des cliniciens-chercheurs. La question relative aux leviers fiscaux n'apparaît pas clairement définie dans ce contexte. Monsieur le Député, si vous faites référence à la dispense partielle de versement du précompte professionnel pour les chercheurs, celle-ci est abordée avec le pouvoir fédéral, mais de manière globale, sans cibler spécifiquement cette catégorie de chercheurs. Cela n'est pas anormal.

Enfin, il n'existe pas, à ce jour, de groupe de travail formel ou de document consolidé relatif à une coordination intergouvernementale autour de l'objectif des 120 cliniciens-chercheurs. Toute évolution en ce sens devra tenir compte des contraintes budgétaires partagées et de la nécessité de préserver la cohérence, l'excellence et la soutenabilité du système de financement de la recherche. »

2. Question de la députée Dorothee De Rodder (PS) :

[« Cadre financier pluriannuel de l'Union européenne 2028-2034 et ses perspectives pour la Fédération Wallonie-Bruxelles »](#)

Le cadre financier pour la période 2028-2034 a été adopté par la Commission européenne en juillet 2025, pour un montant de 1.980 milliards d'euros. Ce nouveau cadre inclut notamment la création d'un Fonds pour la compétitivité « au détriment potentiel des fonds structurels traditionnels dont bénéficie la Fédération Wallonie-Bruxelles, notamment par l'intermédiaire du Fonds social européen plus (FSE+) ».

Quelles sont les perspectives et enjeux pour les compétences du ministre ? Quelles sont les modifications de la « maquette budgétaire FSE+ » ?

Réponse de M. Boris Dillies, ministre de la Recherche :

« La proposition financière de la Commission européenne pour le prochain cadre financier pluriannuel confirme une orientation politique forte en faveur de la compétitivité européenne, de la recherche et de l'innovation. **Sur un total de 1.984 milliards d'euros, le pilier II "Compétitivité, prospérité et sécurité" concentre, lui, 590 milliards d'euros, soit près de 30 % du budget total.**

Par rapport au cadre financier précédent, la progression des enveloppes dédiées à la recherche, à l'innovation, à la compétitivité et à la défense est nette et constitue un levier stratégique majeur

Ce compte-rendu se veut uniquement le relai et la synthèse des échanges entre les parlementaires et les membres du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'Observatoire de la Recherche et des Carrières Scientifiques ne prend en aucun cas position sur les éléments présentés dans ces discussions.



pour les politiques et compétences relevant de ces domaines. Ce volet est perçu comme une condition indispensable au renforcement de la compétitivité internationale de l'Union et de ses États membres, Belgique comprise. [...]

En ce qui concerne plus spécifiquement le programme "Horizon Europe", les discussions menées sous présidence danoise ont évolué de manière constructive et ont permis des **avancées tangibles**. L'architecture générale du programme a été clarifiée, **le principe d'excellence dans la sélection des projets a été renforcé, l'intégration transversale des sciences humaines et sociales a été consolidée, les garanties ont été apportées sur la mise en œuvre effective du principe d'égalité de genre**. Ces éléments répondent à des priorités majeures pour la communauté scientifique.

Plusieurs dossiers sensibles restent toutefois ouverts, notamment en ce qui concerne la **gouvernance et la fixation des priorités**, en particulier dans le cadre du futur Fonds européen pour la compétitivité, pour lequel les États membres demandent un cadre de priorisation stratégique assurant un rôle consultatif fort. L'équilibre entre sécurité de la recherche et science ouverte ainsi que la rationalisation du paysage des partenariats européens demeurent également des objectifs structurants.

De manière transversale, il importe d'anticiper l'incidence du futur règlement sur la mise en œuvre des programmes du cadre financier pluriannuel, y compris sur les exigences de suivi et d'évaluation applicables. Par ailleurs, **une vigilance particulière devra être maintenue quant à la capacité des opérateurs relevant de la Fédération Wallonie-Bruxelles à capter les financements**.

Le FSE+ est un instrument structurel dédié au soutien de l'emploi, de l'inclusion sociale et du développement des compétences grâce à des actions opérationnelles produisant des résultats mesurables à court ou moyen termes. **La maquette FSE+ demeure dès lors centrée sur des projets à impact social direct et ne prévoit pas l'intégration de la recherche scientifique comme objectif autonome**. Cette dernière relève de programmes européens distincts, fondés sur l'excellence, en particulier le programme "Horizon Europe". Cette différenciation des finalités est assumée et garantit la cohérence ainsi que la complémentarité des instruments, des interactions ponctuelles restant possibles lorsque la recherche soutient l'action sociale ou la formation. »

⇒ Source au Parlement de la FWB : <https://archive.pfwb.be/1000000020df045>

Commission du Budget, de l'Enseignement supérieur et des Bâtiments scolaires

1. Question du député Martin Casier (PS) :

[« Soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'Université de Belgrade »](#)

Les **attaques contre la liberté académique** ne cessent de se multiplier au niveau international. Le dernier cas s'est déroulé en Serbie, où la **police criminelle a perquisitionné le rectorat de l'Université de Belgrade sans aucune justification** ». Il s'agit d'une tentative d'intimidation contre laquelle le recteur de l'université s'est publiquement prononcé, appelant les universités et institutions européennes à réagir en soutien.

Ce compte-rendu se veut uniquement le relai et la synthèse des échanges entre les parlementaires et les membres du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'Observatoire de la Recherche et des Carrières Scientifiques ne prend en aucun cas position sur les éléments présentés dans ces discussions.



La ministre-présidente a-t-elle apporté son soutien à la communauté académique de l'Université de Belgrade ?

Réponse de Mme Elisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones :

« **La régression de la liberté académique dans plusieurs pays constitue une évolution extrêmement préoccupante et appelle à une vigilance constante.** Les événements récents en Serbie, pourtant État membre du processus de Bologne, suscite à cet égard une inquiétude particulière. La promotion et la consolidation des valeurs fondamentales de l'enseignement supérieur, à savoir la liberté académique, l'intégrité académique, l'autonomie institutionnelle, la participation des étudiants et du personnel à la gouvernance, ainsi que la responsabilité publique de l'enseignement supérieur, se situent au cœur des priorités du processus de Bologne.

Dans ce contexte, **une demande des États membres a été adressée au coprésident du groupe de suivi de Bologne** afin qu'il prenne contact avec la délégation serbe et sollicite des éclaircissements sur l'évolution de la situation et sur son impact sur les valeurs fondamentales. **Nous soutenons pleinement cette démarche.**

Nous soutenons également les travaux en cours, relatifs à l'élaboration d'un rapport sur les valeurs fondamentales au sein de l'Espace européen de l'enseignement supérieur (EEES). Le processus de Bologne constitue à cet égard l'enceinte la plus appropriée pour réagir à la situation préoccupante en Serbie, celle-ci n'étant, à ce stade, pas membre de l'Union européenne. Un site internet destiné aux valeurs fondamentales a d'ailleurs été mis en ligne afin de promouvoir celles-ci à travers des articles et des présentations, pouvant ainsi servir d'outil de collecte d'informations relatives à leur suivi.

S'agissant plus spécifiquement des initiatives universitaires, l'UCLouvain est membre de l'alliance Circle U., tout comme l'Université de Belgrade, ce qui favorise des échanges réguliers entre les deux institutions. Compte tenu de la situation en Serbie et des menaces pesant sur l'état de droit et la liberté académique, telles que vécues par l'Université de Belgrade à l'instar d'autres institutions académiques serbes, **l'UCLouvain a pris l'initiative de contacter son partenaire afin d'identifier la forme de soutien la plus appropriée.** Il a été demandé en réponse d'informer les étudiants et les étudiantes de l'UCLouvain et de transmettre des messages publics de soutien. [...]

Enfin, l'assemblée générale de l'alliance Circle U. est prévue en mai 2026 à Belgrade. Une réflexion est actuellement menée afin de prévoir, en marge de cette réunion, une initiative spécifique visant à réaffirmer le soutien de l'UCLouvain, et plus largement des partenaires académiques engagés, à leurs collègues serbes confrontés à ces atteintes aux valeurs fondamentales de l'enseignement supérieur. »

⇒ Source au Parlement de la FWB : <https://archive.pfwb.be/1000000020df044>



www.observatoire.frs-fnrs.be



<https://www.linkedin.com/company/observatoire-frs-fnrs/>